

L'aide canadienne au développement : «Qui doit en profiter ?»

LE Comité permanent des Affaires étrangères et du commerce extérieur de la Chambre des Communes du Canada a recommandé à l'unanimité au Gouvernement du Canada la décentralisation de l'ACDI et la réorientation du programme d'aide du Canada vers les droits de la personne et les ressources humaines. Il veut ainsi donner au programme «l'élan politique dont il aura besoin pour s'adapter aux réalités des prochaines décennies».

Après une année d'étude, le Comité a présenté un rapport important, qui s'intitule «Qui doit en profiter?», portant sur les politiques et les programmes d'aide publique au développement du Canada (APD). Il est le fruit d'une année d'efforts. Dans le cadre de cette étude, le Comité est venu au Sénégal en décembre 1986, où il a visité bon nombre de projets réalisés par la coopération canadienne au cours des vingt dernières années et a tenu des rencontres fructueuses avec les autorités du pays dont Son Excellence le Président Diouf.

Comme le souligne le Président du Comité, le député William Winegard, «nous espérons que nous réussissions à réorienter ce programme vers le développement des ressources humaines,

l'établissement de relations à long terme et la décentralisation au profit du terrain. Ces trois thèmes forment la trame du rapport».

Dans son rapport, le Comité note que le programme d'aide du Canada s'est acquis une solide réputation à l'étranger, mais qu'il est souvent peu connu ou mal compris des Canadiens. De plus, on n'est loin de s'entendre sur les objectifs de ce programme. En vue de clarifier ces objectifs, le Comité dit que le Parlement devrait adopter une loi visant à assigner un mandat à l'Agence canadienne de Développement international (ACDI) et d'y incorporer une charte de l'aide au développement.

Pour relever le défi du renouvellement, le Comité recommande à l'Agence canadienne de Développement international d'accorder la priorité à la décentralisation au profit du terrain.

Il est recommandé de transférer sur le terrain un nombre important de hauts fonctionnaires et une grande partie du pouvoir de décision de l'administration centrale à Hull.

Le Comité ajoute que la plupart des employés sur le terrain n'assurent que des fonctions de soutien aux décideurs en poste à Hull et n'ont eux-mêmes à peu près aucun pouvoir... A presque

toutes les étapes de la préparation d'un projet bilatéral, les fonctionnaires canadiens sur le terrain doivent attendre les décisions de l'administration centrale et consacrent ensuite la majeure partie de leur temps aux tâches administratives et aux formalités dictées par cette dernière.

Le Comité souligne aussi que le programme d'aide doit tenir compte des droits de la personne. Le respect des droits fondamentaux de la personne est une des conditions essentielles d'un véritable processus de développement. Le Canada est donc tout à fait en droit d'attendre des Gouvernements qui bénéficient de son aide qu'ils poursuivent des objectifs de développement que les Canadiens peuvent appuyer parce que ces objectifs respectent les droits de la personne.

Le Comité fait quinze recommandations au sujet des droits de la personne, notamment :

— que l'ACDI entreprenne immédiatement l'élaboration d'une politique des droits de la personne et d'une grille pour le classement des pays qui figureront dans son rapport annuel au Parlement ;

— qu'en collaboration avec le ministre des Affaires extérieures, l'ACDI effectue un examen annuel APD-

• Le Comité parlementaire canadien des Affaires étrangères et du Commerce extérieur du Canada a été reçu en audience par le Président Abdou Diouf du Sénégal. On voit à gauche du Président Diouf M. William Winegard, président du Comité parlementaire, et S.E.M. Serge April, Ambassadeur du Canada au Sénégal.

